

# Communiqué de presse



Bordeaux, le 19 avril 2020

## Coronavirus : point de situation

### Accompagnement de la fin de vie durant le confinement

L'interdiction des visites extérieures en EHPAD ou établissements de santé connaît une exception pour les résidents ou patients en fin de vie. En effet, sous réserve de respecter les règles de sécurité mises en place dans l'établissement, leurs proches sont autorisés à se rendre auprès d'eux pour les accompagner dans cette épreuve difficile.

Par ailleurs, toujours dans le respect des mêmes règles, les ministres des cultes ont également le droit de se rendre au chevet des personnes malades ou en fin de vie pour leur permettre de bénéficier du soutien spirituel dont ils éprouvent le besoin. Pour faciliter la mise en relation de ceux qui le souhaitent avec un représentant des cultes, des numéros d'appel sont mis à disposition :

#### Église orthodoxe

06 76 94 93 38  
7j/7j - 10h-20h

#### Église protestante

0 805 380 222  
tous les jours sauf  
le dimanche - 9h-18h

#### Église catholique

0 806 700 772  
7j/7 - 8h-22h

#### Culte juif

09 70 68 34 30  
tous les jours sauf  
le samedi - 24h/24

#### Culte musulman

01 45 23 81 39  
7j/7 - 24h/24

#### Bouddhisme

06 86 40 01 13  
7j/7 - 8h-22h

---

### « FFP2 », chirurgical, en tissus... quel masque pour quel usage ?

Dans le contexte des difficultés d'approvisionnement en masques, les masques FFP2 et chirurgicaux sont à réserver en priorité aux soignants. Pour les autres professionnels ainsi que pour la population générale, des solutions alternatives existent et se développent.

- ▶ **Quels sont les différents types de masque actuellement utilisés ? A quel usage sont-ils destinés ? Le point en image :**

COVID-19

Coronavirus

# Les différents types de masques et leur utilisation



## MASQUES A USAGE EXCLUSIF DES SOIGNANTS

### » Masque FFP



**Personne** Réservé à la protection des soignants réalisant des gestes médicaux au plus près des patients Covid-19.

**Info** Il protège le porteur du masque.

**Norme** Norme NF EN 149

### » Masque chirurgical



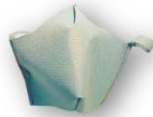
**Personne** Masque à usage médical. Il évite la projection de gouttelettes émises par le porteur et limite ainsi la contamination des autres personnes et de l'environnement.

**Info** Il est à porter par la personne symptomatique. Mais il peut permettre une protection renforcée s'il est porté par le soignant et le soigné ou de manière généralisée.

**Norme** Norme EN 14683

## MASQUES ALTERNATIFS

### » Masque alternatif dit SMS



**Personne** Masques pour professionnels des secteurs hors sanitaire : social, grande distribution, industrie, collectivités, forces de l'ordre... Masques à usage unique, fabriqués dans des feuilles de stérilisation utilisées pour les dispositifs médicaux.

**Info** Modalités d'utilisation identiques au masque chirurgical.

**Norme** Voir avis conjoint SF2H / SF2S Normes des feuilles de stérilisation (matière première) NF EN 868 et NF EN ISO 11607

### » Masque barrière Catégories 1 / 2



**Personne** Masque en tissu pouvant répondre au besoin de certaines activités professionnelles en dehors du domaine médical.

**Info** **Catégorie 1 : >90% des particules 3µm** Pour des personnes amenées à rencontrer un grand nombre de personne (hôtes et hôtesse de caisse...).  
**Catégorie 2 : >70% des particules 3µm** Pour des personnes ayant des contacts occasionnels avec d'autres personnes. Masque de protection à visée collective, porté par l'ensemble d'un groupe.

**Norme** Norme AFNOR SPEC S76-0001

### » Masque barrière « fait maison » en tissu



**Personne** Masque en tissu pouvant répondre au besoin de la population générale non symptomatique

**Info** Un masque dont l'efficacité n'a pas été testée. Limite la diffusion des projections de son porteur et fait rempart aux mains qui peuvent être portées inconsciemment plusieurs fois par jour au visage. Il est conseillé d'y insérer un morceau de matériau résistant à l'eau type toile d'hivernage ou lingette dépoluissante (cf. vidéo « VLOG Masque DIY » du CPIAS Nouvelle-Aquitaine).

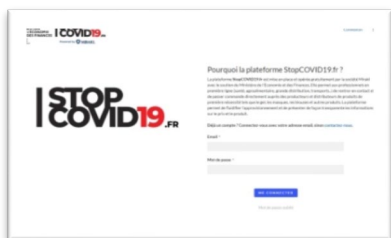
**Info** Modalités d'utilisation et d'entretien à respecter.

**Norme** A fabriquer de préférence selon la norme AFNOR

### Pour en savoir plus :

- Infos masques dits « SMS » : [https://www.sf2s-sterilisation.fr/wp-content/uploads/2020/03/Avis-conjoint-SF2S-SF2H\\_Confection-Masques\\_23.03.2020\\_10h03.pdf](https://www.sf2s-sterilisation.fr/wp-content/uploads/2020/03/Avis-conjoint-SF2S-SF2H_Confection-Masques_23.03.2020_10h03.pdf)
- DIY : Tutoriel vidéo du CPIAS Nouvelle-Aquitaine pour la confection d'un masque en tissu selon les recommandations de l'AFNOR : <https://www.youtube.com/watch?v=WvnWO7kbaR4>
- Site de la Direction générale des entreprises pour fabriquer des masques alternatifs, les faire tester, trouver la liste des entreprises qui fabriquent des masques : <https://www.entreprises.gouv.fr/covid-19/liste-des-tests-masques-de-protection>

## ► Stopcovid19.fr, une plateforme pour vendre ou s'approvisionner en masques



Pour un approvisionnement en masques et autres équipements de protection, il existe la plateforme du Ministère de l'économie et des finances [www.stopcovid19.fr](http://www.stopcovid19.fr). Elle permet à des fabricants et distributeurs de produits et de matériels de protection, ainsi qu'à leurs prestataires de services et sous-traitants, de commercialiser leur offre auprès des professionnels et de toutes les entreprises ayant besoin de protéger leur personnel dans la lutte contre le Covid-19.

## Point sur l'évolution de l'épidémie de Covid-19 en Nouvelle-Aquitaine

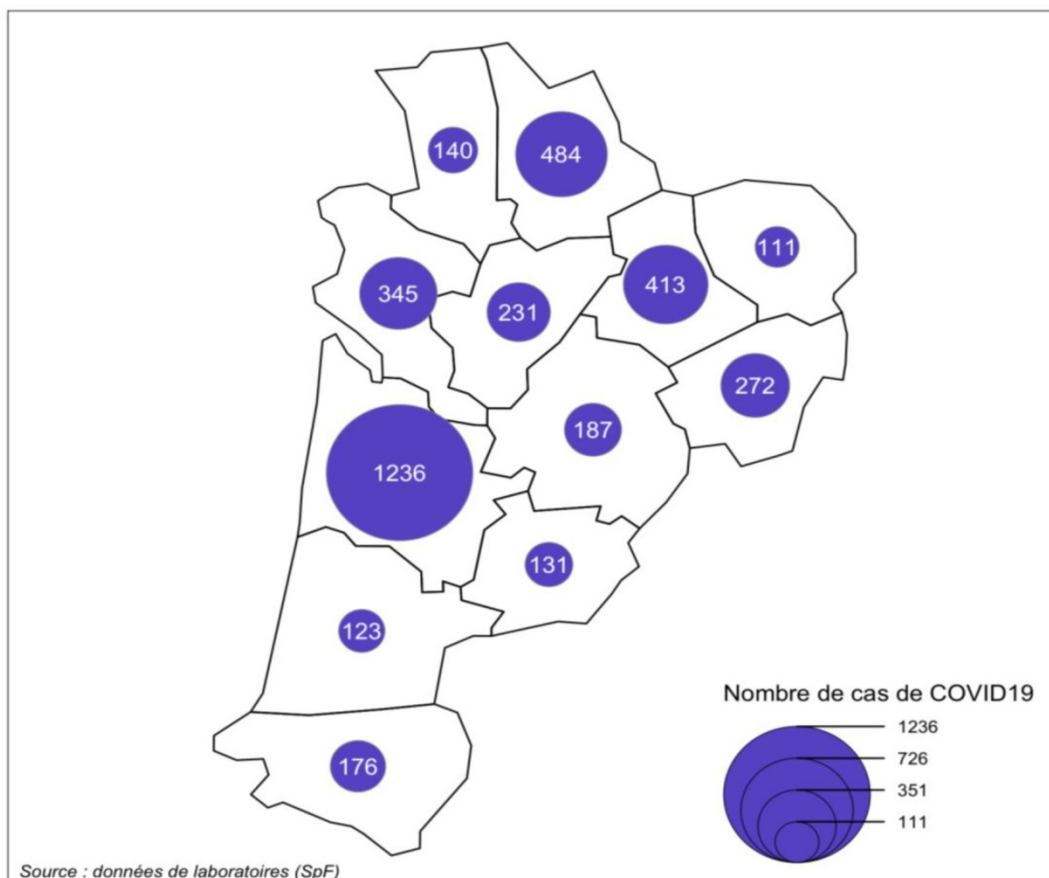
### >> Cas confirmés rapportés par les laboratoires de Nouvelle-Aquitaine

L'épidémie poursuit sa progression dans notre région avec **76 nouveaux cas confirmés recensés par Santé publique France le 18 avril, ce qui porte le total à 3 973 cas confirmés dans la région** depuis le début de l'épidémie (A noter : un doublon a été supprimé pour la journée du 16 avril (150 cas au lieu de 151 cas).

Pour rappel :

- ces chiffres ne comprennent pas toutes les personnes non testées Covid-19 identifiées par la médecine de ville.
- les chiffres des départements comprennent des cas n'ayant pas été encore géolocalisés et attribués au département du laboratoire qui a réalisé le test.

### | Nombre de cas de COVID-19 par département en Nouvelle-Aquitaine au 18 avril 2020



(Source : Santé publique France)

## >> Prise en charge et décès en Nouvelle-Aquitaine

- **825 personnes sont actuellement hospitalisées** <sup>(1)</sup> (+ 13 par rapport à la veille)
- **196 personnes sont actuellement en réanimation ou en soins intensifs** <sup>(1)</sup> (+ 3 par rapport à la veille)
- **1 061 personnes sont sorties guéries de l'hôpital** depuis le début de l'épidémie <sup>(1)</sup> (+ 14 par rapport à la veille)
- Depuis le début de l'épidémie, **on déplore 247 décès** <sup>(1)</sup> **parmi les personnes hospitalisées** (+ 6 par rapport à la veille).

<sup>(1)</sup> Source Santé publique France Nouvelle-Aquitaine au 19/04 à 14h

### | Nombre de cas de COVID-19, données SI-VIC, au 19 avril 2020 en Nouvelle-Aquitaine

	Hospitalisations en cours N (%)	Dont réanimation N (%)	Retour à domicile N (%)	Décès N (%)
<b>TOTAL</b>	<b>825</b>	<b>196</b>	<b>1061</b>	<b>247</b>
<b>DEPARTEMENTS<sup>1</sup></b>				
<b>Charente (16)</b>	13 (2%)	3 (2%)	34 (3%)	9 (4%)
<b>Charente-Maritime (17)</b>	84 (10%)	19 (10%)	71 (7%)	29 (12%)
<b>Corrèze (19)</b>	66 (8%)	11 (6%)	47 (4%)	20 (8%)
<b>Creuse (23)</b>	32 (4%)	12 (6%)	12 (1%)	5 (2%)
<b>Dordogne (24)</b>	54 (7%)	6 (3%)	40 (4%)	6 (2%)
<b>Gironde (33)</b>	293 (36%)	88 (45%)	493 (46%)	88 (36%)
<b>Landes (40)</b>	30 (4%)	6 (3%)	35 (3%)	10 (4%)
<b>Lot-et-Garonne (47)</b>	33 (4%)	4 (2%)	33 (3%)	5 (2%)
<b>Pyrénées-Atlantiques (64)</b>	77 (9%)	13 (7%)	125 (12%)	20 (8%)
<b>Deux-Sèvres (79)</b>	33 (4%)	5 (3%)	30 (3%)	13 (5%)
<b>Vienne (86)</b>	51 (6%)	18 (9%)	71 (7%)	25 (10%)
<b>Haute-Vienne (87)</b>	57 (7%)	11 (6%)	70 (7%)	17 (7%)

## >> Situation dans les EHPAD de Nouvelle-Aquitaine

**Au 19 avril à 9h, 289 EHPAD** (+ 5 établissements par rapport à la veille) **sur les 898 de Nouvelle-Aquitaine (soit 32,2 %)** ont déclaré un ou plusieurs cas possibles ou confirmés de Covid-19 parmi des résidents ou le personnel.

- Parmi ces signalements, **1 157 résidents ont été comptabilisés confirmés ou cas possibles** (suspects présentant des symptômes) Covid-19 (+ 20 par rapport à la veille),
- Parmi ces cas possibles ou confirmés, **83 sont décédés au sein des établissements** (identique à la veille) et **47 sont décédés à l'hôpital** (+ 3 par rapport à la veille, ces décès sont inclus dans l'indicateur « nombre de décès parmi les personnes hospitalisées » voir tableau ci-dessus).

**A noter !** Ces chiffres sont **les données déclaratives** qui ont été transmises par les établissements entre le 1<sup>er</sup> mars et le 19 avril 2020 à 9h.

L'ARS Nouvelle-Aquitaine **réalise actuellement, en lien avec les établissements, une vérification de cette base de saisies** réalisées par les EHPAD. Les déclarations contiennent notamment des cas possibles de résidents ou de professionnels, pour qui les résultats de test Covid-19 s'avèrent négatifs.



**| Nombre de signalements, de cas de COVID-19 et décès chez les résidents en Ehpa et autres EMS, Nouvelle Aquitaine, du 1er mars 2020 au 19 avril 2020 à 9h**

	Données en Ehpad par département												Total régional Ehpad	Total régional autres EMS	Total régional tous étabts
	16	17	19	23	24	33	40	47	64	79	86	87			
<b>Nombre de signalements<sup>1</sup></b>	17	35	11	11	9	76	9	11	52	24	16	8	289	141	430
<b>Nombre de cas total<sup>2,4</sup></b>	23	96	51	24	25	407	4	40	144	33	145	153	1157	181	1338
<b>Nombre de décès dans l'établissement<sup>3,4</sup></b>	4	5	4	1	3	24	0	2	13	0	17	10	83	0	83
<b>Nombre de décès à l'hôpital<sup>3,4</sup></b>	0	4	0	1	1	28	0	0	4	0	7	2	47	1	48

<sup>1</sup>Un signalement est défini par la survenue d'au moins un cas COVID-19 confirmé ou possible dans l'établissement parmi les résidents ou personnel

<sup>2</sup>Cas confirmés et possibles chez les résidents

<sup>3</sup>Cas confirmés et possibles décédés chez les résidents

<sup>4</sup>Données issues du dernier bilan transmis par l'établissement

(Source : Santé publique France)

Note : les 4 décès signalés en Corrèze ont eu lieu au sein d'une Unité de Soins Longue Durée (USLD)

**COVID-19**

**ALERTE CORONAVIRUS  
POUR SE PROTÉGER  
ET PROTÉGER LES AUTRES**

---

**Se laver très régulièrement les mains**

**Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir**

**Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter**

**Saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades**

**COVID-19**

**ALERTE CORONAVIRUS  
POUR VOUS PROTÉGER ET PROTÉGER  
LES AUTRES, RESTEZ CHEZ VOUS.**

---

**Tout déplacement est interdit  
sauf muni d'une attestation pour :**

**Aller travailler, si le télétravail est impossible**

**Faire des courses de première nécessité**

**Faire garder ses enfants ou aider des personnes vulnérables**

**Aller chez un professionnel de santé si vous n'avez pas de signe de la maladie**

**L'attestation est téléchargeable sur le site du gouvernement.  
Elle peut être imprimée ou recopiée à la main.  
Une version numérique est désormais disponible.**

**CONTACTS UTILES**

**N° vert national pour les questions non médicales :**

**0800 130 000** (appel gratuit)

**Toutes les informations à jour**

[www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

**Cellule régionale de renseignements Covid-19**

**[ars-na-contact-covid19@ars.sante.fr](mailto:ars-na-contact-covid19@ars.sante.fr)**

**Contact presse :**

**Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine**

**N° presse dédié Coronavirus : 06 65 24 84 60**

[ars-na-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-na-communication@ars.sante.fr)